

Intitulé de l'épreuve : Traduction politique / économique et juridique C vers A
Nombre de copies : 3

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Le désastre

L'histoire de l'Espagne peut en témoigner : lorsque la seule réponse à la témérité a été le mépris, une catastrophe politique et constitutionnelle en a découlé. Nous vivons actuellement un vrai désastre, qui était métaphoriquement attendu mais que ni les uns ni les autres n'ont évité quand ils pouvaient encore le faire, faisant preuve en cela dans leur erreur d'une persévérance digne d'une cause plus noble.

Le gouvernement de Mariano Rajoy et les élites espagnoles n'ont pas su

examiner la situation politique et sociale avec ce regard clinique qui leur aurait permis de poser un diagnostic précoce et de prescrire immédiatement des soins, palliatifs ou curatifs, afin de traiter le choc et le désastre actuel qui en découle. Le président du gouvernement honore aujourd'hui ses obligations, mais il n'en est pas moins coupable de ne pas l'avoir fait plus tôt avec toute la diligence que l'on peut exiger d'une personne incarnant une fonction si puissante. Je ne crois pas qu'il soit réaliste de penser que le problème puisse se résoudre à court terme. Le gouvernement catalan ne fera pas marche arrière et l'État espagnol continuera de se défendre contre les attaques portées à son intégrité.

Le scénario politique abîme certes l'image de la démocratie, mais ni le procureur général de l'État ni le ministre des Finances et de la Fonction publique, figures de proue de la réponse étatique, ne se soucient de l'esthétique de leurs décisions. Dans ces situations, le pouvoir s'exerce de façon brutale.

Enfin, l'origine de cette crise si grave est peut-être plus prosaïque : il s'agit de l'alarmante incompetence politique des élus à Madrid et à Barcelone. Leurs fautes sont de différentes natures, les plus graves étant celles qui consistent à associer à un mauvais calcul la rupture de la légalité démocratique. Le rétablissement de celle-ci en Catalogne est une condition nécessaire, quoique insuffisante, à la résolution du problème grave auquel nous sommes

confrontés. S'il est vrai qu'une solution ne sera trouvée que dans le cadre de la négociation politique, un potentiel accord doit être obtenu dans un contexte qui ne peut être celui de l'insurrection actuelle.

En outre, tous les acteurs du conflit devront faire acte de contrition, car les classes dirigeantes qui sont à l'origine de ce marasme ne font pas partie de la solution mais assurément du problème.

Si l'on veut éviter une nouvelle procédure constituante, qui serait terriblement frustrante, il faudra sans hésiter réformer la Constitution en profondeur et travailler en collaboration. Quand cela ? Eh bien, dans pas si longtemps peut-être mais, en tout cas, bien après la fin des épisodes douloureux de cette crise qui n'a pas fini de déployer tout son potentiel

Intitulé de l'épreuve : Traduction politique / économique et juridique C vers A
Nombre de copies : 3

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

nuisible.

CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

Article 4. Protection de la souveraineté

1. Les États parties s'acquittent de leurs obligations découlant de la présente Convention conformément aux principes d'égalité souveraine et d'intégrité territoriale des États, ainsi qu'au principe de non intervention dans les affaires internes d'autres États.

Article 5. Pénalisation de la participation à un groupe criminel organisé

1. Chaque État partie adopte les mesures législatives et d'autre nature nécessaires afin de classer comme crime, lorsqu'ils sont commis intentionnellement:

a) L'une des conduites suivantes, ou les deux, comme des crimes distincts de ceux qu'impliquent la tentative de réalisation ou la réalisation de l'activité criminelle :

i) Le fait de se mettre d'accord, avec une ou plusieurs personnes, pour commettre un crime grave dont l'objectif est directement ou indirectement lié à l'obtention d'un bénéfice économique ou d'un autre bénéfice matériel et, lorsque cela est prévu par le droit national, implique un acte

perpétré par l'un des participants pour mettre en œuvre cet accord ou implique la participation d'un groupe criminel organisé ;

ii) la conduite de toute personne qui, connaissant l'objectif et l'activité criminelle générale d'un groupe criminel organisé ou son intention de commettre les crimes en question, participe activement à :

a. des activités illicites du groupe criminel organisé ;

b. d'autres activités du groupe criminel organisé en sachant que sa participation contribue à la réalisation de l'objectif criminel susmentionné ;

b) L'organisation, la direction, l'aide, l'incitation, la facilitation ou le conseil au service de la commission d'un crime grave impliquant la participation d'un

groupe criminel organisé.

2. La connaissance, l'intention, la finalité, l'objectif ou l'accord mentionnés au paragraphe 1 du présent article peuvent se déduire de circonstances factuelles objectives.

3. Les États parties dont le droit national requiert la participation d'un groupe criminel organisé pour que les crimes classifiés mentionnés au point i) de l'alinéa a) du paragraphe 1 du présent article soient pénalisés veillent à ce que leur droit national comprenne tous les crimes graves impliquant la participation de groupes criminels organisés. Ces États parties, ainsi que ceux dont le droit national requiert la commission d'un acte dont l'objectif est de mettre en œuvre l'accord convenu en vue de commettre les crimes classifiés mentionnés au point i) de l'alinéa

Intitulé de l'épreuve : Traduction politique/économique et juridique Cress A
Nombre de copies : 3

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

a) du paragraphe 1 du présent article, le notifiant au Secrétaire général des Nations Unies au moment de la signature ou du dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation de la présente Convention ou d'adhésion à celle-ci.



